

COMMUNE DE PLOUBEZRE

Projet d'aménagement urbain et paysager des espaces publics du centre bourg

Réunions publiques



Facettes Paysages
ABEIL

Novembre 2023

Bilan des interrogations et remarques échangées

Les consultations médicales pour des personnes en insuffisance respiratoire impliquent la mise en place d'une place dédiée sur la RD11, pour réduire le temps de déplacement du véhicule au cabinet du médecin.

Nous allons étudier la mise en place d'une place PMR le long de la RD11.

Comment garantir la sécurité des patients lorsque l'éclairage public est éteint ?

Une étude d'éclairage sera établie en phase d'AVant Projet. Ce sujet sera intégré à l'étude.

Rue du Stade : une majorité d'habitantes est retraitée et a des déficiences visuelles. Comment garantir la bonne visibilité des cycles ?

Une mise en place pédagogique peut être envisagée.

La voie verte est peu large et peut générer des conflits piétons-cycles. Est-il envisager de la redimensionner ?

La voie de Pierre-Yvon Trémel à Francis-Maurice est ouverte aux cycles dans le sens montant seulement. La voie verte reste telle quelle dans le projet présenté, car sa largeur est limitée entre un talus et le domaine privé, mais la chaussée sera requalifiée dans le cadre de la poursuite de l'aménagement de la ZAC.

Des emplacements pour foodtruck seront-ils prévus dans l'aménagement de la place des Anciens Combattants ?

Les emplacements seront maintenus dans le projet.

Si la rue Yves Le Cudennec passe en sens unique, est-il possible d'envisager un espace livraison pour la vitrailliste ?

Ce point sera regardé en phase AVP en fonction du scénario retenu pour le schéma de circulation.

Il serait intéressant d'envisager des abris dans l'espace public pour que les passantes puissent s'abriter par temps de pluie et de vent.

Cette proposition sera intégrée dans l'AVP.

Quels dispositifs sont envisagés pour réduire la vitesse dans le centre-bourg ?

Un plateau aux abords de l'église sera réalisé sur la RD11. La voie de circulation sera réduite à 5.80m contre 6.70m par endroit aujourd'hui. Les massifs plantés participeront à la réduction du champ visuel et à l'apaisement de la vitesse.

Est-ce que le point de vue des conducteurs poids lourds et des tracteurs a été pris en compte dans l'aménagement ? Est-ce que les massifs plantés garantiront la sécurité des traversées piétonnes de manière à voir et à être vu quel que soit l'âge ?

Le plan de plantation sera dessiné en corrélation avec les traversées piétonnes. Des massifs arbustifs de 40cm de hauteur à leurs abords permettront de rendre visible tout passant, y/c les enfants.

N'est-il pas plus simple d'envisager le contournement du bourg pour réduire le trafic sur la RD11 ?

Ce projet a été abandonné, au regard des impacts générés par une nouvelle rocade délestant la voie rapide (D767).

Le sens unique sur la rue Yves Le Cudennec semble complexe. Les habitants de Poulanco transitent par la RD11 pour rejoindre Lannion. Envisager cette transformation de la circulation reviendrait à reporter le trafic sur la route de Porzh Don, dangereuse et très peu praticable en voiture d'autant plus qu'elle est utilisée par les cyclistes de la vélomaritime.

Une phase test va être mise en place. Des comptages seront réalisés avant la mise en place temporaire, et avec la réouverture du pont, et pendant l'organisation temporaire de l'espace testé. De plus, il est possible d'envisager le sens unique dans l'autre sens, d'Ouest en Est.

Par ailleurs, le détour que les véhicules motorisés devront effectuer dans le sens Ouest>Est dans le cadre de la mise en sens unique des rues Amédée Prigent et Yves le Cudennec est de l'ordre de 2 à 4 minutes. Une attention particulière sera accordée au potentiel report de trafic sur les voies adjacentes, notamment sur la rue Francis Maurice, ainsi que sur la route de Porzh Don. Cette dernière alternative en particulier se situe sur l'itinéraire de la Vélomaritime et pourrait représenter un shunt pour les automobilistes faisant la liaison école => Lannion le matin.

Habitante de la rue Paul Salaün, sans garage ni place de stationnement privée en marge de la RD11, le stationnement se fait le long de la voie, sur trottoir. Dans le cadre du projet, est-ce que la question du stationnement est négociable ? Si ces places non matérialisées sont définitivement supprimées, où se garer et comment se délester des courses et des enfants facilement, de façon sécurisée ?

Le projet n'intègre pas de place de stationnement le long de la RD11. Ce cas d'étude sera précisément analysé en phase AVP, et des solutions alternatives peuvent être trouvées avec la relocalisation du

centre technique et la réserve potentielle identifiée au PLU.

Par ailleurs, des places arrêts minute peuvent être étudiées même si nous savons qu'elles sont régulièrement utilisées par les mêmes personnes et risquent d'être occupées à 100%.

En heure de pointe, la circulation autour de l'école est très encombrée. Habitant Poulanco et travaillant à Lannion, le secteur ouest de Ploubezre est saturé de 8h15 à 8h30 et de 16h15 à 16h30. Comment faire pour faciliter les déplacements ?

Même sujet pour les habitants allant à Kerfravel.

Dans le cadre des comptages, il est aussi possible de faire l'exercice sur cet espace. Nous aurons l'occasion de définir les points de comptage avant le démarrage de l'AVP.

Comment réglementer la zone bleue sans l'aide de la gendarmerie ?

L'idée est de bien flécher les aires de stationnement disponibles autour de l'hyper-bourg, pour laisser les places de la place à du stationnement ponctuel. Il est possible de mettre en place des bornes qui flashent les voitures ventouses.

L'esquisse présentée dans la zone humide a-t-elle été travaillée avec des experts ?

Pour l'heure, cette proposition de renaturation a été présentée au comité de pilotage. Un dialogue est déjà engagé avec les personnes de Lannion-Trégor-Communauté en charge de l'environnement et des zones humides.

Comment flécher l'itinéraire vélo hors de Ploubezre ? Est-ce qu'une signalétique sera mise en place pour identifier l'itinéraire dédié dans Ploubezre, depuis le rond-point de la zone commerciale ?

Une signalétique spécifique sera mise en place pour flécher les itinéraires cycles, le sentier pédestre, les aires de stationnement réorganisées dans le centre-bourg.

A quelle échelle ont été analysées les eaux pluviales ? Les inondations sont régulières sur la rue Jean Marie Le Foll. Est-ce que les canalisations seront redimensionnées pour éviter le refoulement dans les caves ?

Un schéma directeur des eaux pluviales va être mené d'ici le début d'année 2024 de manière à analyser les données existantes à intégrer au projet. Ce schéma directeur servira à préciser les aménagements proposés dans l'étude, à dimensionner les ouvrages de tamponnement à ciel ouvert, à recalibrer si besoin les canalisations nécessitant d'être remplacées mais il faut en principe réduire le ruissellement en amont en privilégiant l'infiltration.

Est-il envisageable de planter plus généreusement la terrasse du KreisKer pour l'intimiser de la RD11 ?

Cette proposition sera intégrée dans l'AVP.

Aujourd'hui, le profil de la voie sur la rue Jean Marie Le Foll pose problème car les eaux pluviales sont renvoyées vers les façades. Est-ce que le projet résout ce problème ?

Le profil de voie a été étudiée et l'ensemble des eaux pluviales sera renvoyé dans les espaces plantés en rive de chaussée. Les trottoirs seront pentés vers la chaussée.

Y a-t-il une étude de stationnement prévue en lien avec l'école ?

Un comptage des véhicules à l'heure de dépose du matin à l'école semble pertinent. Une enquête auprès des parents d'élèves afin de connaître leurs habitudes de déplacement et leur potentiel à se déplacer à pied ou à vélo si les aménagements sont réalisés en cohérence semble pertinente. La MOE rappelle qu'un minimum de 15 minutes d'effort physique en début de journée de type marche ou vélo sont vivement recommandés par l'OMS afin de garantir un niveau d'éveil suffisant pour l'apprentissage. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'un nombre grandissant d'agglomération mettent en place des « rues aux écoles » avec une fermeture complète des voies de circulation sur un rayon d'1km autour des établissements scolaires aux heures de dépose et ramassage pendant 30 minutes.

Quel est le planning, les échéances de l'étude ?

L'étude sera réalisée jusqu'en avril 2024 en phase AVP. Des demandes de subventions seront faites à l'issue de cette phase. Une fois les budgets de financement public connus, les études seront reprises pour établir le PROjet, pour dresser l'ensemble des pièces nécessaires aux entreprises qui réaliseront les travaux.

L'esquisse présentée à l'échelle du bourg a été phasée dans le temps. Le budget global sera affiné en phase AVP de manière à laisser la mairie arbitrer les espaces pouvant être réalisés en priorité par rapport aux autres.

Il est encore demandé aux cyclistes de faire un détour alors que cela devrait être fait pour les automobilistes. Le fléchage de l'itinéraire est nécessaire depuis l'intermarché.

Le détour demandé aux cyclistes via l'itinéraire Pierre Yvon Trémel>Francis Maurice>Amédée Prigent>Yves le Cudennec>rue du Stade représente environ 4 minutes supplémentaires par rapport à un trajet direct par la RD11. Ce rallongement est cependant nécessaire afin de relier Lannion à Plouaret tel que programmé au Schéma Directeur cyclable, et d'un point de vue règlementaire étant donné les trafics sur la RD11 et l'emprise disponible qui ne permettent pas la mise en place de piste cyclable. La MOE rappelle que les cyclistes qui le souhaitent pourront continuer à emprunter la RD11 même si non fléchée comme itinéraire privilégié. De plus, cette liaison sera moins dangereuse à terme avec la réduction de la vitesse escomptée. Les aménagements sécurisés sont nécessaires afin de permettre à chacun de se déplacer sans crainte, notamment avec de jeunes enfants.

Amédée Prigent est peu aménagée pour le piéton et le cycliste. Et pourtant c'est un axe précieux pour relier la partie nord du bourg avec l'ouest. Les escaliers sont utilisés par certains pour contourner l'église de façon sécurisée. Est-ce qu'un aménagement sécurisé est prévu sur l'extérieur de la rue, vers l'Est ? **La rue Amédée Prigent sera simplement aménagée sur la portion Est : un trottoir de 1,5 à 2m de large est aménagé au Sud, et des pictogrammes vélos avec double chevron seront disposés sur la route pour alerter les automobilistes au partage de la voie. Un plateau ralentisseur peut être envisagé au croisement avec le chemin creux du Rest.**

Il est important de prévoir sur le parcours des cyclistes du mobilier pour stationner, car actuellement, le mobilier est saturé.

Cette proposition sera intégrée à l'AVP.

Est-ce que les plantations imaginées intégreront des plantes comestibles, type Artichaut, Pommes etc ?

Sensible à cette dimension productive, l'ensemble des allées piétonnes créées sera planté d'arbustes à baies rouges, de petits fruitiers. Cette dimension productive pourra également servir d'outil pédagogique pendant la semaine du goût à l'école.

Des questions complémentaires ?

N'hésitez pas à nous écrire, dans le cahier d'expression prévu à cet effet en mairie ou à l'adresse suivante : ploubezredemain@facettes.bzh

